

Réf: Dossier N° : 19774

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « PHARMACIE SANTE POUR TOUS D'ANYAMA »****Siège social : ANYAMA - BELLE VILLE, BP 212 DIVO**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08 Janvier 2016, et enregistrés au CEPICI le 11 Janvier 2016, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « PHARMACIE SANTE POUR TOUS D'ANYAMA » .

Objet: L'exploitation d'une officine de pharmacie. Et d'une façon générale, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement au but poursuivi par la société, son extension son développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ANYAMA - BELLE VILLE, BP 212 DIVO

GERANT: Monsieur GBANGBO EPHILLET YVES MAXIME.

RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-468 du 11/01/2016 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°528 du 11/01/2016

